

undefined - vendredi 7 juin 2024

Actu locale | Vallée du Rhône

LUZINAY

# Une « étape importante » pour l'élaboration du PLU

Propos recueillis par Françoise Granjon



Le maire Christophe Charles a présenté avec ses adjoints le futur PLU de la commune à la population. Photo Le DL/F. Granjon

**Christophe Charles, maire de Luzinay, et ses adjoints, présentaient à la population ce mardi 4 juin, la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Entretien.**

## Quelle est l'avancée de la révision du PLU ?

« La révision de notre PLU vient de franchir une étape importante avec la réunion publique de concertation. En mars 2025, nous aurons un nouveau PLU qui sera adapté au caractère rural de notre village, équilibré, au service de ses habitants, protecteur de l'environnement et des espaces naturels et agricoles. Luzinay est résolument tourné vers le futur et avance. Stéphanie Courant, du bureau d'études Folia, était à nos côtés. Notre volonté, est de toujours défendre l'intérêt général, un principe qui nous guide depuis maintenant plus de 10 ans ».

## Comment avez-vous procédé ?

« Nous avons participé à 25 réunions. La révision a un coût financier non négligeable pour la commune, ainsi qu'un coût humain, puisque nous y avons consacré beaucoup de temps avec mes élus. Dernièrement, en mairie, avait lieu une réunion de travail avec le bureau d'études Folia et Vienne Condrieu aggro, afin de prendre en compte les 9 réserves de l'État et les 6 réserves du Scot (Schéma de cohérence territoriale). Nous avons examiné leurs réserves mais aussi leurs observations suite à leurs avis défavorables. Il est crucial de lever ces réserves, leur poids est bien plus important que celui des observations, qui doivent également être prises en compte. Également une réunion avec les Personnes publiques associées (PPA), pour avancer ensemble et permettre au PLU d'aboutir. Et enfin la réunion publique de ce mardi pour présenter le nouveau document. Pas obligatoire, mais par souci de transparence, nous avons souhaité faire un point de situation pour que les Luzinayzards disposent du maximum d'informations sur cette révision et sur les difficultés rencontrées ».

## Pourquoi faire une révision du PLU ?

« L'objectif initial est de limiter les constructions par divisions parcellaires, qui créent ensuite des problèmes d'accès sur la voirie et de stationnement. Ne pas dénaturer les lotissements, conçus initialement avec des aménagements d'ensemble cohérents. Prendre en compte, par ailleurs, des nouveaux risques avec la nouvelle carte des aléas, plus contraignante par rapport aux risques d'inondation. Revoir notre règlement d'urbanisme et d'écrire des OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) sectorielles. L'OAP du Silo, en centre bourg, prévoit une densité un peu plus élevée, en raison de sa position centrale. À l'inverse, les autres sites d'OAP auront des objectifs inférieurs à 20 logements par hectare. La règle est d'atteindre 20 logements par hectare sur l'ensemble de la commune, pour être en conformité avec le Scot. Nous souhaitons maîtriser l'urbanisme et conserver le caractère rural en préservant nos espaces naturels et agricoles [...] Nous avons fait d'importants efforts pour satisfaire les objectifs fixés par le Scot et par l'État concernant la limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Il est certain que certains seront déçus. Nous avons tenté de les satisfaire, mais nous avons été rattrapés par la patrouille ! Nous ne pouvons absolument pas déroger aux exigences réglementaires ni nous nous permettre d'avoir de nouveaux avis défavorables, au risque de voir notre PLU invalidé. Il s'agit du dernier PLU avant le passage au PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) avec VCA, prévu en 2027 ».